



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif**

---

Séance ordinaire du mercredi 12 septembre 2007

Résolution: CE07 1495

---

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne gare-hôtel Viger délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente.
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter comme premier projet de règlement le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne gare-hôtel Viger délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri, et de recommander l'adoption à une séance subséquente d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi, et conditionnellement, le cas échéant, à son autorisation par la ministre de la Culture et des Communications, et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;
- 4- d'adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et de soumettre, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1074400052

Frank ZAMPINO

---

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

---

Greffier par intérim

Signée électroniquement le 17 septembre 2007